

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 822

Artikel: Révision totale de la Constitution : des montagnes de papier... et maintenant?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des montagnes de papier... et maintenant?

La révision totale de la Constitution fédérale ne fait plus courir les foules. Lancée il y a vingt ans, l'idée avait pourtant suscité de nombreuses réactions et propositions émanant des milieux les plus divers au cours d'une procédure de consultation sans précédent dans l'histoire de notre pays. Le dossier, bloqué au niveau de l'administration fédérale, vient d'être réouvert par une commission du Conseil des Etats. Le 13 mai dernier, on apprenait que cette commission demande au Conseil fédéral un rapport sur ce que pourrait être une révision purement formelle. Le projet du siècle, dont le Parlement n'a plus débattu depuis 1966, va-t-il s'enliser définitivement? Les énergies investies jusque-là l'ont-elles été en pure perte? Ce serait à n'en pas douter un beau gâchis. DP se propose de relancer le débat. Cette semaine, Jean-Daniel Delley fait le point de la situation.

L'entreprise, au début, ne soulève pas la passion. Les deux députés qui en 1965 déclenchèrent le processus — Karl Obrecht, radical soleurois, et Peter Dürrenmatt, libéral bâlois — ne se font pas l'écho d'un puissant mouvement d'opinion ou de groupes de pression importants. Seuls des milieux académiques s'interrogent sur la nécessité d'adapter la Constitution fédérale; le professeur Imboden élabore avec ses étudiants un projet pour répondre à ce qu'il appelle le «malaise helvétique».

INDIFFÉRENCE FÉDÉRALE

Le Conseil fédéral n'est pas chaud, il préfère l'adaptation ponctuelle par la voie des révisions partielles. Pourtant il ne s'oppose pas aux deux motions qui, à vrai dire, n'engagent à rien: il s'agit

simplement d'étudier l'opportunité d'une révision totale. Le Parlement lui emboîte le pas sans même débattre la question.

Cette tâche d'élucidation est confiée à une commission présidée par l'ancien conseiller fédéral Wahlen. A l'aide d'un questionnaire, la commission procède à une vaste consultation auprès des cantons, des universités, des partis politiques et d'autres milieux intéressés. Les réponses, publiées en 1970, couvrent 2200 pages. En 1973 la Commission Wahlen présente son rapport — 850 pages — qui conclut à la nécessité d'une révision totale dont il esquisse les grandes lignes. Elle propose qu'une commission plus large soit chargée de préparer un avant-projet détaillé.

ENCORE UNE COMMISSION

Le Conseil fédéral suit ces recommandations et désigne en 1974 une commission de 46 membres, présidée par Kurt Furgler. Mais le Gouvernement ne dit toujours pas le fond de sa pensée. Dans l'intervalle, quatre experts juristes concrétisent les conclusions de la Commission Wahlen: un projet détaillé et un projet condensé. De son côté l'infatigable professeur Jean-François Aubert consacre ses vacances d'été à l'élaboration de son propre projet. Par ailleurs, les étudiants bâlois établissent un projet de constitution courte (Kernverfassung). Quatre modèles sont maintenant à disposition.

En trois ans, la Commission Furgler met sous toit son projet qui contient de nombreuses variantes. En résumé, elle préconise le développement des droits fondamentaux et sociaux, une répartition plus souple des compétences entre Confédération et cantons et une organisation des pouvoirs marquée par la volonté de rationaliser le processus de

décision. Quelques idées nouvelles qui émergent sans doute du fait de la relative indépendance des experts désignés, une fois n'est pas coutume, non pas pour représenter des partis et des organisations économiques et professionnelles mais à titre personnel.

CONSULTATION SANS PRÉCÉDENT

S'ouvre alors en 1978 une nouvelle procédure de consultation dont l'ampleur n'a jamais connu de précédent dans l'histoire de la Confédération. Dans les écoles des élèves se mettent au travail; des citoyens demandent la documentation dont les experts ont pu bénéficier, pour eux aussi juger en connaissance de cause. La consultation fait boule de neige! Certains cantons à leur tour interrogent les organisations locales. Au total, l'administration fédérale reçoit 885 réponses dont 557 émanent de particuliers et d'entreprises. La préoccupation d'une petite élite intellectuelle a-t-elle fait tache d'huile? S'il est difficile de parler de vague de fond populaire, il faut reconnaître pourtant que l'intérêt politique est vif et que le débat a eu lieu largement. Et, chose plus étonnante, le projet de la Commission Furgler est relativement bien reçu, même si les poids lourds de l'économie et des milieux conservateurs mettent les pieds contre le mur.

LE DOSSIER S'ENLISE

Suit alors une longue période de gestation au sein de l'administration, tous ces avis sont triés, classés, pondérés. Finalement, le 20 octobre 1985, le Conseil fédéral décide que l'entreprise doit être menée à chef, mais cette fois-ci avec l'accord du Parlement. Vingt ans après avoir donné le coup d'envoi, les députés sont priés de dire si le Conseil fédéral doit préparer un message et un projet de Constitution.

L'aventure de la révision de la Constitution n'est pas marquée au sceau de la précipitation. Les deux

députés qui lancèrent cette idée en 1965 croyaient de bonne foi que l'opération pouvait aboutir en 1974 pour le centième anniversaire de la Constitution actuelle; ils sous-estimaient la prudence extrême et les hésitations de la Suisse face aux bouleversements.

En vingt ans, le contexte a changé. Le malaise

engendré par la croissance économique rapide et les transformations sociales profondes qui ont suivi a fait place à l'inquiétude face à la récession et au repli sur l'acquis. La conjoncture n'est plus aux grands projets, l'ambition se rétrécit à la nécessité de durer en faisant le dos rond. Dès lors est-il utile de poursuivre l'opération?

INFORMATION NUCLÉAIRE

Dormez braves gens, il est minuit moins cinq et tout va bien

Dans un article du 22 mai signé Jean-Jacques Daetwyler, *24 heures* cite un rapport du comité des relations publiques de l'UNIPEDE (Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique) qui conseille «d'éviter dans la mesure du possible le référendum pour ou contre le nucléaire», estimant que: «l'indifférent, représentant type de la masse silencieuse, préfère la pêche ou la grasse matinée» (sic!). Ce à quoi on pourrait ajouter «tant qu'il y aura des poissons dans les

rivières et que nous ne serons pas obligés de passer nos journées dans des abris où le farniente devenu obligatoire perd beaucoup de son charme».

Cette citation se passe de longs commentaires, tant elle indique bien dans quel respect est tenu le citoyen-consommateur d'électricité. Les milieux pronucléaires seraient-ils au-dessus du droit à l'information garanti par la plupart des constitutions de nos démocraties avancées?

Jeudi 22 mai toujours, deux ouvriers contaminés «à des degrés minimes» par de l'oxyde de plutonium à Sellafield (GB). Le communiqué ajoute que deux fuites s'étaient déjà produites en février et que le mois précédent on avait déchargé de l'uranium dans la mer d'Irlande et enregistré un incendie dans un dépôt de déchets de l'usine.

Vendredi 23 mai: fuite de quelques mètres cubes d'eau radioactive dans une usine belge, le liquide ne quitte pas l'enceinte de confinement et l'incident est jugé «sans danger».

Samedi 24 mai: plus sérieux cette fois: 25 tonnes de matériaux radioactifs déversés sans précaution dans un puits du Hebei (N.-E. de la Chine). Selon le quotidien *China Daily*, les matériaux ont pu être retirés et la zone décontaminée... on n'en saura certainement jamais plus mais l'on peut se permettre un certain scepticisme.

Ce document date de juin 1979, soit quelques mois après l'accident de Three Mile Island. La politique d'information en matière de risques nucléaires s'est-elle modifiée à la suite des remous de Tchernobyl? Sans être trop affirmatif, on ne peut que constater que depuis quelques semaines, les colonnes de nos quotidiens sont pleines de petits pépins atomiques. Jetons un coup d'œil sur la presse de ces dix derniers jours:

Jeudi 22 mai: les journaux suisses se font l'écho des révélations du *Canard Enchaîné* de la veille sur l'accident évité de justesse à la centrale de Bugey (Ain) le 4 avril 1984. A l'époque, EDF avait complètement étouffé l'affaire.

Le même jour, on apprend que cinq personnes ont été irradiées à l'usine de retraitement de La Hague. Pour deux d'entre elles, la dose reçue dépasse largement le seuil admissible.

Samedi 31 mai: fuite de quelques dizaines de grammes d'hexafluorure d'uranium dans une usine d'enrichissement du sud de la France, incident «mineur».

Lundi 2 juin: on apprend que la centrale de Hamm (ouest de la RFA) a connu le 4 mai une fuite de particules radioactives dans l'atmosphère, suite à la défaillance d'un système de filtrage. Les responsables ont tenté de dissimuler l'incident. Il est vrai que de faire passer l'augmentation du taux de radiations ambiant sur le compte du nuage de Tchernobyl était tentant.

On objectera facilement qu'il ne s'agit là que d'incidents mineurs et qu'à part à La Hague, on n'a pas connaissance que des personnes aient été atteintes. Hélas, ce genre de petits pépins n'ont pas attendu que la presse se mette à en parler pour se produire. Pour ces quelques cas connus, combien d'autres ont été dissimulés?

Jusqu'à quand la biosphère pourra-t-elle supporter sans dommages cette accumulation de petites doses de poison? Sans parler de celles qui émanent des essais militaires — la France vient de faire sauter sa troisième bombe depuis le début de l'année, malgré les vives protestations du gouvernement néo-zélandais — dont l'absurdité semble si criante, la seule raison d'être de ces armes étant justement de garantir qu'elles ne serviront jamais.

Naïf ce type de propos? De moins en moins à l'heure où même des gouvernements (pourtant toujours en retard d'une guerre) commencent à s'inquiéter des risques de l'atome que l'homme, quoi qu'il en dise, ne maîtrise pas encore.

Et puis n'oublions pas que, contrairement à une idée trop souvent répandue, la pollution nucléaire ne constitue pas une alternative aux autres. Les isotopes radioactifs sont lâchés dans la nature non à la place de mais en plus du monoxyde de carbone, du soufre, des métaux rares et de toute la table de Mendéléïev.

M. A. M.